MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE









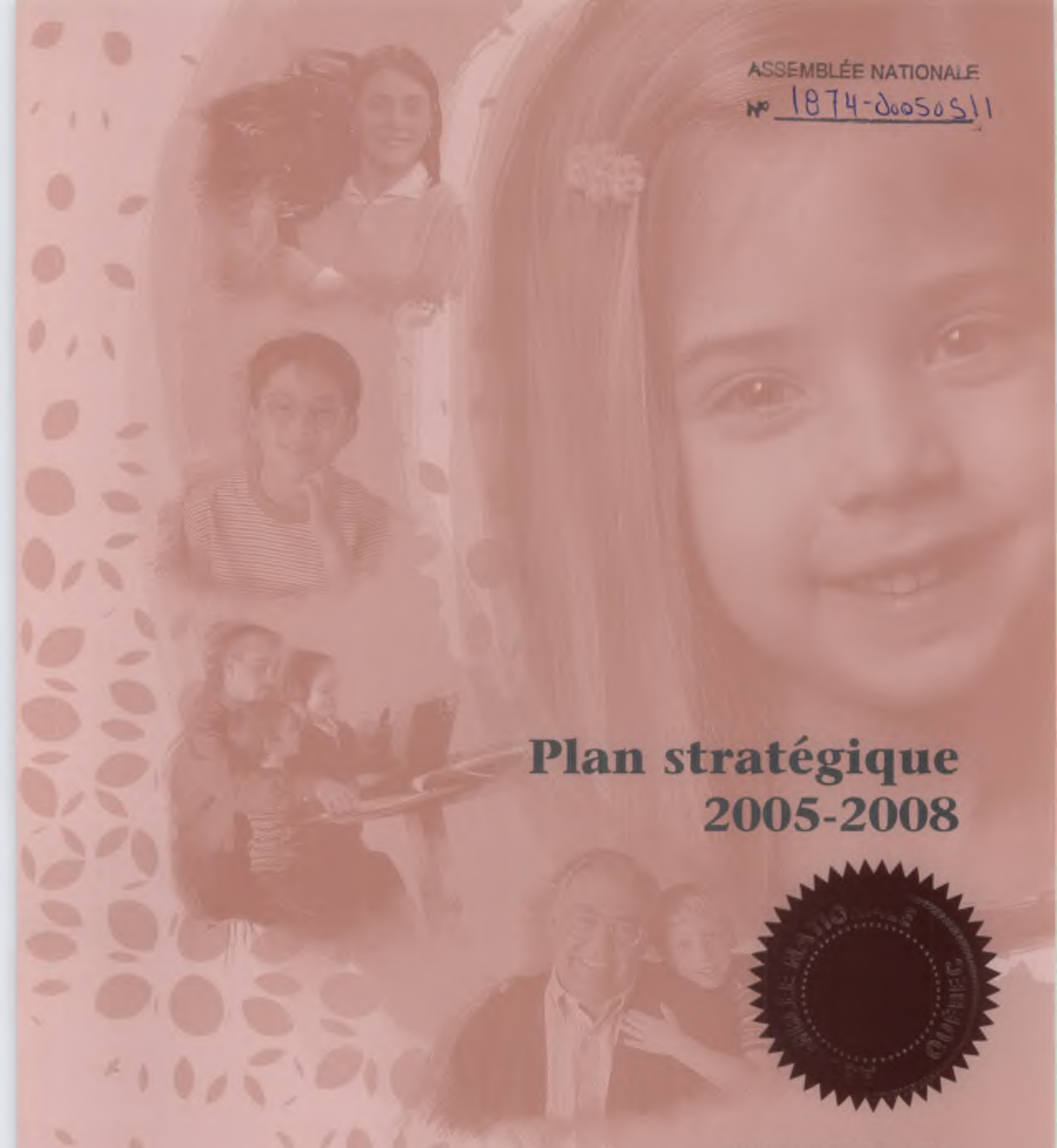


BRILLER PARMI LES MEILLEURS

PLAN STRATÉGIQUE 2005 2008

Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1874-D0050511



Plan stratégique 2005-2008

Ministère de la Famille,
des Aînés et de la Condition féminine

Québec

Rédaction
Secrétariat du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Édition
Direction des communications
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Réalisation infographique
Alain Shé

Ce plan stratégique 2005-2008 peut être consulté sur le site Internet du Ministère :
www.mfacf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – mai 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44421-3
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1715-247X
© Gouvernement du Québec

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne aussi bien les femmes que les hommes,
et ce, dans le but d'alléger le texte.

Message de la ministre 5

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine 7

Sa mission 9

Sa vision 9

Enjeux 11

Orientations stratégiques 15

Première orientation 19

Deuxième orientation 27

Tableau du Plan stratégique 2005-2008

Troisième orientation 31

Quatrième orientation 37

Conclusion 41

Annexe 45

Message de la ministre

Je suis fière de vous présenter le premier plan stratégique du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qui couvre les années 2005-2008. C'est en vue de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale que ce ministère a été créé, en février 2005, par le premier ministre qui affirmait que « ce sera le Ministère du mieux-être des personnes ». L'action de ce nouveau ministère s'inscrit dans le prolongement des grandes consultations publiques afin de répondre à la volonté exprimée par les Québécoises et les Québécois de voir le gouvernement continuer à placer la famille au cœur de ses priorités, de promouvoir la participation active des aînés au développement du Québec et de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les changements sociaux, économiques et démographiques des dernières décennies ont engendré de nouvelles réalités tant pour les femmes et les hommes que pour les familles et les aînés du Québec. Afin de répondre adéquatement à ces nouvelles réalités, la planification triennale du Ministère comprend quatre orientations stratégiques qui ont pour objet de :

- créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui;
- favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec;
- consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes;
- moderniser les interventions du Ministère.

Ce plan stratégique met en relief les grands défis à relever dans les prochaines années. La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles est une des grandes préoccupations des familles. À cet égard, la politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille, que compte mettre de l'avant le Ministère, constitue un élément majeur du plan stratégique 2005-2008. De plus, l'accès à des services de garde éducatifs de qualité pour les jeunes enfants demeure toujours une priorité pour les parents.

J'ai également reçu le mandat de voir à la cohérence et à la coordination des interventions du gouvernement pour répondre aux nouvelles réalités des aînés et de leurs proches. Ces interventions sont nécessaires pour assurer leur mieux-être et pour mettre en œuvre les moyens qui leur permettront de continuer à participer pleinement et activement au développement du Québec. La longévité actuelle des citoyennes et des citoyens, qui caractérise notre époque, exige des adaptations et des accommodements sur divers plans. La société québécoise comprend et connaît bien l'importance des liens entre les générations et elle doit trouver les meilleurs moyens pour que, individuellement et collectivement, nous travaillions de façon constructive à ce que les aînés aient la place et le rôle qui leur revient.

La pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique n'est pas encore acquise et doit demeurer au cœur de nos préoccupations. La consultation générale sur l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, met en lumière de nouveaux défis et de nouvelles perspectives. Des stratégies et des priorités d'action gouvernementales seront donc définies à cet égard.

Enfin, le Ministère contribuera aux objectifs gouvernementaux de modernisation. À l'instar des autres ministères et organismes, il entend innover dans ses interventions afin de se rapprocher de ses partenaires et d'adapter ses services en fonction des besoins de la population.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je convie l'ensemble des partenaires du Ministère et son personnel à la mise en œuvre de ce plan stratégique.



Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Sa mission

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant les familles, les aînés ainsi que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

À cet égard, il coordonne l'action des ministères et des organismes dont les responsabilités rejoignent sa mission, en vue de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale favorisant le mieux-être des personnes. Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de plans d'action.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine contribue au développement du Québec en favorisant :

- **le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;**
- **la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés au développement du Québec; l'égalité entre les femmes et les hommes.**

La vision du Ministère

Le mieux-être des personnes repose sur la famille comme richesse sociale, sur la reconnaissance de la place des aînés et l'enrichissement de leur rôle, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, de même que sur la participation de toutes et tous à l'avancement du Québec.

Cette vision d'avenir repose sur des principes et des valeurs tels que le respect des droits humains, la justice sociale, la démocratie, l'entraide et la participation. Concrétiser cette vision exige la mobilisation de tous les partenaires de l'Administration et de la communauté civile et la mise en œuvre cohérente des interventions gouvernementales.

L'ensemble des interventions du Ministère permettra ainsi de favoriser le développement du plein potentiel des Québécoises et des Québécois, de toutes les générations et de toutes les origines, pour qu'ils contribuent à l'évolution et à la prospérité de la société.

Enjeux

Les forums régionaux et le Forum des générations, tenus à l'été et à l'automne 2004, ont fait ressortir la volonté de voir le gouvernement continuer à placer la famille au cœur de son action et à promouvoir le rôle des aînés. L'importance de poursuivre l'action gouvernementale à l'égard de la condition féminine en vue de l'élimination de la discrimination systémique, de l'éradication de la violence envers les femmes et de l'atteinte de l'égalité de fait a aussi été réaffirmée lors de la commission parlementaire tenue au cours de l'hiver 2005. D'autres consultations se tiendront, notamment la commission parlementaire sur le projet de politique sur la conciliation travail-famille. Les résultats de ces travaux orienteront également l'action du Ministère.

Le plan stratégique 2005-2008 définit les priorités sur lesquelles le Ministère entend mettre l'accent afin de répondre adéquatement aux réalités nouvelles et diversifiées des femmes et des hommes de tous les âges, ainsi que des familles qu'ils forment; de répondre aux besoins des parents actifs sur le marché du travail et d'offrir à leurs enfants un environnement stimulant et sûr. Par son action, le Ministère souhaite créer un contexte favorable aux personnes de tous les âges et contribuer à relever le défi de la démographie, l'une des priorités gouvernementales.

Par ailleurs, le développement intensif des services de garde réalisé au cours des dernières années permet maintenant aux familles d'avoir accès à des places à contribution réduite dans des services de garde de qualité répartis dans toutes les régions du Québec. Tout en complétant sa cible de 200 000 places offertes d'ici mars 2006, le Ministère entreprend dès maintenant la consolidation de ces services afin, notamment, de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, d'améliorer de façon constante la qualité des services offerts aux enfants et de resserrer la gouvernance et la gestion des établissements.

Sur un autre plan, le Ministère veillera à faire connaître, à valoriser et à promouvoir une société pour tous les âges, une société dans laquelle les aînés du Québec pourront se reconnaître et qui leur donnera les moyens de continuer de partager leur vie, leurs valeurs, leurs projets et leurs désirs avec les générations qui les suivent et qu'ils ont mises au monde.

Depuis plusieurs décennies, le gouvernement a adopté des lois, des politiques et des programmes qui ont permis de garantir les droits des femmes. Toutefois, sous plusieurs aspects, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte. La persistance de la discrimination, des stéréotypes sexistes et des rôles sociaux traditionnels, encore largement tributaires d'un système de valeurs enracinées dans nombre d'institutions, freine l'atteinte de l'égalité de fait, notamment sur les plans de l'autonomie économique, de la rémunération, de la conciliation travail-famille et de la représentation

politique. En outre, toutes les formes de violence font obstacle à l'exercice du droit à l'égalité, particulièrement pour les femmes des groupes les plus vulnérables comme celles issues des communautés culturelles et autochtones.

Enfin, parallèlement à ces enjeux sociétaux fondamentaux et dans la perspective des priorités d'action du gouvernement en matière de modernisation, le Ministère devra assurer la mise en place de son organisation administrative et l'amélioration de son offre de service.

La stratégie du Ministère se traduira par la prise en compte de quatre enjeux particuliers :

- **le mieux-être et l'épanouissement des familles;**
- **la reconnaissance de la contribution essentielle des aînés;**
- **l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- **l'adaptation des services aux nouvelles réalités de la population.**

Orientations stratégiques

Pour répondre aux exigences liées à ces enjeux, le Ministère retient quatre grandes orientations stratégiques :

- **Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui;**
- **Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec;**
- **Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- **Moderniser les interventions du Ministère.**

En suscitant la mobilisation de son personnel et de ses partenaires publics, des organismes communautaires et des acteurs socioéconomiques, le Ministère veut contribuer à créer le meilleur environnement possible pour toutes les familles, à favoriser la participation des aînés à l'essor du Québec et à établir une société égalitaire.

Première orientation

Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui

Le Québec vit des changements démographiques importants qui influent sur le rythme de croissance de sa population et qui contribuent à en modifier la structure et la composition. Ces changements seront encore plus grands dans l'avenir. Deux leviers peuvent être utilisés pour tenter de modifier les tendances actuellement prévisibles : la natalité et l'immigration. Permettre aux couples de réaliser leur désir d'avoir des enfants constitue un tout autre défi. Les recherches récentes montrent que dans les pays où les institutions et les politiques ont été adaptées aux réalités des familles, le taux de fécondité est plus élevé. Le gouvernement compte continuer à instaurer des mesures pour favoriser la participation des parents au marché du travail et pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent avoir des enfants puissent réunir les conditions propices pour fonder une famille. Il s'agit principalement de mesures, tels les services de garde, les congés parentaux, les congés pour obligations familiales, les mesures de répit pour les proches aidants et d'autres mesures de conciliation travail-famille.

Globalement, les changements sociétaux n'affectent pas seulement la démographie. Les familles ont connu des transformations majeures au cours des dernières décennies. Les données du dernier recensement (2001) indiquent que le rythme de ces changements ne ralentit pas. Bien qu'une majorité de parents et d'enfants vivent au sein d'une famille où les deux parents sont toujours ensemble (65 %), la fraction des familles monoparentales continue d'augmenter au point de représenter plus du quart des familles (26 %) et celle des familles recomposées constitue une réalité toujours plus présente (9,5 % des familles avec enfants). La présence accrue des mères sur le marché du travail constitue une autre transformation importante. En 1996, 64,6 % des mères vivant dans des familles biparentales avec des enfants âgés de moins de 3 ans étaient actives sur le marché du travail. En 2002, ce taux se situait à 73,1 %. Les jeunes mères monoparentales accélèrent également leur entrée sur le marché du travail puisque leur taux d'activité est passé au cours de cette même période de 37,1 % à 49,4 %.

Ces quelques constats illustrent à quel point concilier la vie familiale et professionnelle est devenu un défi important pour les familles. Depuis quelques années déjà, le gouvernement a fait des gestes concrets à cet égard en investissant de façon importante dans les services de garde éducatifs. Cependant, les nouvelles réalités vécues par les familles commandent d'en faire davantage. À cette fin, le gouvernement a déjà annoncé son intention d'adopter une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille. Il a de plus signé avec le gouvernement fédéral une entente pour instaurer son propre régime d'assurance parentale et a annoncé récemment de nouvelles mesures de soutien financier pour les familles. Pour réunir l'ensemble des conditions susceptibles de répondre aux besoins des familles et des enfants et pour adapter les institutions aux nouvelles réalités des familles, le Ministère compte sur l'engagement et la mobilisation des acteurs concernés.

Pour la première orientation, trois axes d'intervention sont privilégiés, soit :

- **le développement et la consolidation de services de garde de qualité répondant aux besoins des familles;**
- **la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;**
- **l'établissement de solides partenariats pour appuyer les familles.**

Axe d'intervention 1

Le développement et la consolidation de services de garde de qualité répondant aux besoins des familles

Les services de garde contribuent aussi au développement et à l'égalité des chances des enfants en leur offrant un environnement favorable pour faire des apprentissages stimulants et acquérir des habiletés qui leur permettront de réussir à l'école. Les services de garde sont également un moyen pour les parents de concilier les exigences du travail ou des études et leurs responsabilités parentales.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins de garde et d'en faire profiter le plus grand nombre d'enfants possible, peu importe leur milieu de vie, le Ministère poursuivra le développement de ces services jusqu'à ce qu'ils disposent de 200 000 places, d'ici le 31 mars 2006.

Améliorer l'accès et la qualité demeure un objectif bien présent. Pour tenir compte de la diversité des besoins des familles, l'offre de service pourrait être adaptée en fonction des résultats de l'enquête réalisée en 2004 sur les besoins et les préférences des parents, qui seront connus d'ici l'automne 2005.

De plus, le Ministère maintiendra ses efforts pour améliorer la qualité des services de garde éducatifs et il compte poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue de la qualité. Ce plan se traduit par l'« engagement qualité » volontaire et par l'expérimentation d'un modèle d'agrément. L'agrément, sur la base de critères définis, garantit et certifie qu'un service de garde est engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité. La qualité touche plusieurs aspects : les soins prodigués aux enfants, la sécurité, le programme éducatif, la qualification du personnel de garde, la bonne gouvernance des services de garde ainsi que la saine gestion des fonds publics qui leur sont alloués. À cet effet, l'augmentation du ratio de personnel de garde qualifié travaillant en garderie est une priorité du Ministère. De plus, la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance ainsi que la réglementation qui en découle seront modernisées afin de les adapter à l'évolution des besoins des familles et de permettre l'amélioration de la gouvernance des services de garde.

Objectif 1

Augmenter, d'ici le 31 mars 2006, à 200 000 le nombre de places à contribution réduite en services de garde

Indicateur

Nombre de places à contribution réduite

Objectif 2

Améliorer, d'ici la fin 2008, la qualité des services de garde

Indicateurs

Mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité :

- Modèle d'agrément adopté
- Modèle d'engagement qualité élaboré
- Promotion du modèle d'engagement qualité

Nombre de services de garde agréés

Nombre de services de garde ayant pris un engagement qualité

Nombre de garderies ayant atteint un ratio de 2/3 de leur personnel de garde qualifié

Objectif 3

Moderniser, au plus tard à l'automne 2005, la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et ses règlements

Indicateur

Dépôt des projets de loi et de règlements

Axe d'intervention 2

La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

La majorité des femmes et des hommes sont actifs sur le marché du travail. Dans l'avenir, la pression sur la main-d'œuvre disponible pourrait s'accroître, alors que le travail prend déjà beaucoup de temps dans la vie personnelle et familiale. L'accroissement du nombre de personnes travaillant selon des horaires atypiques (de soir, de nuit, à horaire brisé, etc.) et faisant des heures supplémentaires rend encore plus difficile l'organisation familiale.

Concilier les responsabilités familiales et professionnelles est l'une des principales difficultés éprouvées actuellement par les parents dans la gestion de leur vie quotidienne. La hausse prévue des taux d'activité chez les jeunes femmes ainsi que le vieillissement de la population pourraient augmenter le nombre de personnes qui doivent assumer des responsabilités familiales et professionnelles. À la suite de la consultation menée à l'automne 2004, auprès de ses partenaires et de la population, le Ministère entend franchir un pas important en mettant en œuvre une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille. Cette politique vise à assurer un meilleur équilibre entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie.

Objectif 4

Adopter, en 2005-2006, et mettre en œuvre d'ici la fin 2008, la Politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille

Indicateurs

Dépôt d'une politique de conciliation travail-famille

Mise en place des mesures déterminées dans la politique selon l'échéancier établi

Axe d'intervention 3

L'établissement de solides partenariats pour appuyer les familles

La dénatalité, le vieillissement de la population, l'éducation, la santé, la transformation du monde du travail, la diversité des structures familiales, les difficultés vécues par certaines familles sont autant d'éléments qui influencent la vie des familles et des individus. Cela entraîne l'adaptation constante des services publics et de ceux qui sont offerts par la collectivité. Dans ce contexte, la politique familiale interpelle le gouvernement. Sa mise en œuvre requiert l'apport concerté des secteurs public et privé.

Ainsi, pour atteindre les objectifs en matière de développement de services de garde et de conciliation travail-famille, l'engagement de nombreux partenaires est essentiel. À cet égard, les services de garde sont des partenaires incontournables et les organismes communautaires Famille constituent des ressources indispensables dans les milieux de vie. De leur côté, les municipalités fournissent une diversité de services aux familles et, depuis une quinzaine d'années, elles sont de plus en plus nombreuses à intensifier leurs actions à l'égard des questions familiales. Les conférences régionales des élus et les municipalités régionales de comté sont d'autres acteurs importants sur qui le Ministère peut s'appuyer pour susciter une concertation régionale autour des enjeux relatifs à la famille. Le Ministère souhaite que ces partenaires s'engagent en matière de politique familiale et de conciliation travail-famille.

Tableau synthèse

Plan stratégique 2005-2008

Document détachable

Plan stratégique 2005-2008

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Mission

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la C
en favorisant :

- le mieux-être et l'épanouissement des fan
- la contribution sociale, civique, économi
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	*AXES*	OBJECTIFS
Le mieux-être et l'épanouissement des familles	**Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui**	Le développement et la consolidation de services de garde de qualité répondant aux besoins des familles	Augmenter, d'ici le 31 mars 2006, à 200 000 le nombre de places de garde Améliorer, d'ici la fin 2008, la qualité des services de garde Moderniser, au plus tard à l'automne 2005, la Loi sur les centres de garde à l'enfance et ses règlements
		La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles	Adopter, en 2005-2006, et mettre en œuvre d'ici la fin 2008, la P conciliation travail-famille
		L'établissement de solides partenariats pour appuyer les familles	Conclure, d'ici la fin 2008, des ententes relativement aux questi les municipalités régionales de comté et les conférences régionale
La reconnaissance de la contribution essentielle des aînés	**Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec**	La consultation et le plan d'action gouvernemental	Assurer, d'ici la fin 2008, la cohérence et la coordination des inte des aînés en réalisant un plan d'action gouvernemental favorisan au développement de la société québécoise
		Le soutien à la participation des aînés sur le plan régional	Accorder, au cours des trois prochaines années, un soutien finan travaillent auprès des aînés
L'égalité entre les femmes et les hommes	**Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes**	Le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes	Élaborer, en 2005, une politique de soutien aux droits des femm et les hommes et un plan d'action pour sa mise en œuvre
		L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes	Faire en sorte que, d'ici la fin 2008, les ministères et organismes mesures, réformes ou services gouvernementaux l'analyse différe
		L'élimination de la violence faite aux femmes	Poursuivre, au cours des trois prochaines années, la mise en œuv la violence conjugale et les agressions sexuelles et réaliser une ca
L'adaptation des services aux nouvelles réalités de la population	**Moderniser les interventions du Ministère**	Une prestation de services renouvelée et simplifiée	Simplifier, d'ici la fin 2008, les échanges en ligne de renseignem de garde Consolider, d'ici la fin 2008, le mode de gestion par résultats da du Ministère pour une meilleure qualité des services
		La gestion planifiée des ressources humaines et le développement des compétences	Assurer, d'ici la fin 2008, l'accessibilité et la qualité des services t de services et en renouvelant l'effectif Développer, d'ici la fin 2008, une approche de gestion des resso sur le développement des compétences

ondition féminine contribue au développement du Québec

ilies et le développement des enfants;
que et professionnelle des aînés au développement du Québec;

Vision

Le mieux-être des personnes repose sur la famille comme richesse sociale, sur la reconnaissance de la place des aînés et l'enrichissement de leur rôle, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, de même que sur la participation de toutes et tous à l'avancement du Québec.

	INDICATEURS : CIBLES
à contribution réduite en services	Nombre de places à contribution réduite Mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité : • Modèle d'agrément adopté • Modèle d'engagement qualité élaboré • Promotion du modèle d'engagement qualité Nombre de services de garde agréés Nombre de services de garde ayant pris un engagement qualité Nombre de garderies ayant atteint un ratio de 2/3 de leur personnel de garde qualifié
le la petite enfance et autres services	Dépôt des projets de loi et de règlements
olitique gouvernementale sur la	Dépôt d'une politique de conciliation travail-famille Mise en place des mesures déterminées dans la politique selon l'échéancier établi
ns familiales avec les municipalités, s des élus	Signature d'ententes avec des municipalités, des municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus Soutien financier accordé aux municipalités en vertu du programme sur les politiques familiales municipales
rventions du gouvernement à l'égard t la promotion de leur participation	Dépôt d'un plan d'action gouvernemental, en juin 2005 Plan d'action gouvernemental réalisé
ier aux organismes d'aînés ou qui	Soutien financier accordé
s et à l'égalité entre les femmes	Projets de politique et de plan d'action déposé
ntègrent dans au moins 15 politiques, ciée selon les sexes	Nombre de politiques, mesures, réformes ou services publics qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes
e des plans d'action pour contrer npagne de sensibilisation	Dépôt d'un rapport synthèse sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du premier plan d'action pour contrer les agressions sexuelles Dépôt d'un rapport préliminaire sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale Campagne de sensibilisation réalisée
nts et de données avec les services	Nombre de services de garde produisant leurs rapports annuels en ligne
s le contexte de la création	Cadre de gestion par résultats implanté
ut en modernisant la prestation	Dépôt, en mars 2006, du plan pluriannuel des ressources humaines Étapes du processus de planification implantées
ces humaines axée	Mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et qualification) et de transfert d'expertise

Objectif 5

Conclure, d'ici la fin 2008, des ententes relativement aux questions familiales avec les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus

Indicateurs

Signature d'ententes avec des municipalités, des municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus

Soutien financier accordé aux municipalités en vertu du programme sur les politiques familiales municipales

Deuxième orientation

Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Au cours de l'année 2004, le gouvernement du Québec a mené une vaste consultation auprès des citoyens dans le cadre de forums régionaux. Appelés « Place aux citoyens », ces forums ont culminé avec le Forum des générations, qui s'est tenu les 12, 13 et 14 octobre 2004. Cette consultation a notamment fait ressortir que les changements démographiques et l'assainissement des finances publiques requéraient de l'ensemble de la population, toutes générations confondues, l'obligation de faire certains choix de société incontournables.

Au terme du Forum des générations, neuf priorités gouvernementales ont été établies, dont la pleine participation des aînés au développement du Québec. Le premier ministre et les principaux leaders, réunis à cette occasion, considèrent cette participation et les contributions qui en découlent comme des conditions essentielles à l'évolution du Québec.

Le Québec fait face à des changements démographiques majeurs qui entraîneront un vieillissement rapide de la population.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a reçu le mandat de « –changer la perception et notre façon de voir la présence des aînés dans la société– » afin d'encourager la participation sociale, civique, professionnelle et économique des aînés.

Pour la deuxième orientation, le Ministère retient deux axes d'intervention, soit :

- **la consultation et le plan d'action gouvernemental;**
- **le soutien à la participation des aînés sur le plan régional.**

Axe d'intervention 1

La consultation et le plan d'action gouvernemental

Une équipe de travail relevant de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a été créée pour lui suggérer des moyens de permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec. Présidée par M[e] Georges Lalande, président du Conseil des aînés, l'équipe de travail a le mandat de proposer à la ministre des moyens qui pourraient être intégrés dans un plan d'action gouvernemental fondé sur les quatre objectifs suivants :

- Changer la perception et la façon de voir les aînés dans la société;
- Intervenir sur les nouvelles réalités démographiques et en documenter les effets;
- Encourager et soutenir la participation sociale, civique et professionnelle des aînés en créant des ponts intergénérationnels pour permettre à la fois aux jeunes de profiter de l'expérience des aînés et à ceux-ci de transmettre leur savoir;

- Susciter et promouvoir la contribution, sous diverses formes, des aînés et des futurs aînés et assurer la cohésion de l'activité gouvernementale à cet égard.

Objectif 6

Assurer, d'ici la fin 2008, la cohérence et la coordination des interventions du gouvernement à l'égard des aînés en réalisant un plan d'action gouvernemental favorisant la promotion de leur participation au développement de la société québécoise

Indicateurs

Dépôt d'un plan d'action gouvernemental en juin 2005

Plan d'action gouvernemental réalisé

Axe d'intervention 2

Le soutien à la participation des aînés sur le plan régional

Dans chacune des régions du Québec, des organismes composés de retraités participent à des actions qui contribuent de façon importante au dynamisme régional tout autant qu'à celui du Québec. Ces organismes s'assurent que les aînés pourront, d'une part, faire connaître les besoins que fait naître le vieillissement démographique et individuel et, d'autre part, faire valoir leurs points de vue et leur expertise dans divers domaines, au sein des instances et des organismes locaux et régionaux.

Les aînés sont des partenaires extrêmement importants du secteur communautaire. Ils constituent un maillon puissant de la participation populaire au soutien social et à la consolidation des liens intergénérationnels. Leur engagement dans l'action bénévole est indéfectible et contribue grandement à la cohésion et à l'entraide qui se manifestent quotidiennement à l'intérieur des divers groupes communautaires.

Afin de les aider à poursuivre leurs actions, le Ministère a retenu l'objectif suivant :

Objectif 7

Accorder, au cours des trois prochaines années, un soutien financier aux organismes d'aînés ou qui travaillent auprès des aînés

Indicateur

Soutien financier accordé

Troisième orientation

Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le document Briller parmi les meilleurs propose une vision du Québec fondée sur une déclaration selon laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire. Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit pour les femmes, des défis restent à relever pour atteindre l'égalité de fait. Dans un environnement économique, social, politique et culturel en profonde transformation, il est nécessaire de faire un examen rigoureux de la dynamique caractéristique de l'évolution d'une réalité de plus en plus complexe qui révèle que l'égalité est loin d'être atteinte, malgré les avancées remarquables des femmes au cours des trente dernières années. Dans le contexte de la mondialisation, la discrimination systémique à l'égard des femmes comme groupe social est encore présente et elle se fait de plus en plus subtile.

Les situations d'inégalité entre les femmes et les hommes freinent aussi bien la croissance des personnes que le développement et l'évolution des sociétés. Une société prônant une égale autonomie et une égale participation des femmes et des hommes à la sphère privée comme à la sphère publique est en effet mieux préparée à faire face aux nombreux défis qui se présentent à elle. Le leadership du Québec est reconnu dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les moyens pour contrer la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel.

Pour favoriser la consolidation de l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes, trois axes ont été retenus :

- **le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- **l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes;**
- **l'élimination de la violence faite aux femmes.**

Axe d'intervention 1

Le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

Le gouvernement a le devoir de définir les grandes orientations et de réunir les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif visé. L'atteinte de l'égalité repose sur des alliances solides et durables entre les femmes et les hommes, de même que sur les partenaires institutionnels, privés et communautaires.

La plupart de ceux et celles qui se sont exprimés au cours de la commission parlementaire de janvier et de février 2005, et depuis, ont réaffirmé l'importance de poursuivre les interventions pour la protection des droits des femmes et l'élimination de la discrimination systémique. On a aussi demandé

au gouvernement d'adopter une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre. Le Ministère, par l'intermédiaire du Secrétariat à la condition féminine, a reçu le mandat de coordonner ces travaux.

Objectif 8

Élaborer, en 2005, une politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et un plan d'action pour sa mise en œuvre

Indicateur
Projets de politique et de plan d'action déposés

Axe d'intervention 2
L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes

Inscrire l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales contribue à la progression vers l'égalité. En effet, l'ADS est une approche de gestion qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception ou de l'évaluation d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourrait avoir son adoption sur les femmes et les hommes, compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent. L'ADS apporte ainsi un éclairage sur les décisions à prendre dans le respect du principe de l'égalité. L'égalité fait partie intégrante de la modernisation du gouvernement pour améliorer la qualité des politiques et des services publics.

Objectif 9

Faire en sorte que, d'ici la fin 2008, les ministères et organismes intègrent dans au moins 15 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux l'analyse différenciée selon les sexes

Indicateur
Nombre de politiques, mesures, réformes ou services publics qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Axe d'intervention 3
L'élimination de la violence faite aux femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale intitulée Prévenir, dépister, contrer, le gouvernement a

adopté et rendu public, en décembre 2004, le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Ce nouveau plan contient 72 engagements, dont plus de la moitié sont des nouvelles mesures qui permettront d'étoffer l'intervention gouvernementale en cette matière. En 2001, le gouvernement rendait publics ses Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ainsi que le plan d'action de 59 engagements qui s'y rattachait. Ce plan d'action a été prévu pour une durée de cinq ans (2001-2006).

Bien que des progrès appréciables aient été réalisés au cours de la dernière décennie pour contrer la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel, la poursuite des actions du gouvernement demeure nécessaire. Encore aujourd'hui, aucun groupe social, aucun statut, aucune situation financière ne permet d'être à l'abri de la violence. Dans les prochaines années, les efforts des huit ministères signataires des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles seront intensifiés afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence, de consolider les services d'aide et de protection conçus à leur intention et de mieux encadrer les agresseurs.

D'autres formes de violence progressent au Québec comme partout dans le monde. L'exploitation sexuelle et le trafic des femmes et des enfants ainsi que la prolifération du matériel pornographique violent nécessitent des interventions diversifiées ayant pour objet de documenter et de contrer ces phénomènes.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, par l'intermédiaire du Secrétariat à la condition féminine, et le ministère de la Justice assurent conjointement la coprésidence du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Ce comité a pour principal mandat d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Objectif 10

Poursuivre, au cours des trois prochaines années, la mise en œuvre des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles et réaliser une campagne de sensibilisation

Indicateurs

Dépôt d'un rapport synthèse sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du premier plan d'action pour contrer les agressions sexuelles

Dépôt d'un rapport préliminaire sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Campagne de sensibilisation réalisée

Quatrième orientation

Moderniser les interventions du Ministère

À l'instar des autres ministères et organismes de l'Administration et à la lumière des orientations du Plan de modernisation de l'État québécois 2004-2007, le Ministère mettra en place sa structure et révisera ses programmes afin d'optimiser la prestation de services au public et les échanges avec ses partenaires. Comme l'action du Ministère repose en grande partie sur son personnel, cette orientation accorde une place importante à la contribution de ce dernier aux défis que pose la modernisation du gouvernement.

Deux axes d'intervention sont ainsi prévus relativement à cette orientation transversale :

- **une prestation de services renouvelée et simplifiée;**
- **la gestion planifiée des ressources humaines et le développement des compétences.**

Axe d'intervention 1
Une prestation de services renouvelée et simplifiée

Le Ministère entend optimiser ses échanges avec ses partenaires en exploitant les possibilités offertes par la technologie. Ainsi, la prestation électronique de services simplifiera les échanges de renseignements et de données avec les services de garde qui pourront produire, en ligne, leur rapport financier et leur rapport d'activités annuels.

Le Ministère élaborera aussi un cadre visant à consolider la gestion par résultats. Ce cadre, dont la mise en œuvre reposera sur la contribution de tout le personnel, permettra au Ministère de donner des services de meilleure qualité.

Objectif 11

Simplifier, d'ici la fin 2008, les échanges en ligne de renseignements et de données avec les services de garde

Indicateur
Nombre de services de garde produisant leurs rapports annuels en ligne

Objectif 12

Consolider, d'ici la fin 2008, le mode de gestion par résultats dans le contexte de la création du Ministère pour une meilleure qualité des services

Indicateur
Cadre de gestion par résultats implanté

Axe d'intervention 2

La gestion planifiée des ressources humaines et le développement des compétences

Le plan de modernisation du gouvernement accorde une importance particulière aux ressources humaines puisque le personnel de la fonction publique est le principal artisan de cette modernisation. Dans cette perspective, le gouvernement doit se préoccuper de la planification et du développement de ses ressources humaines. À cette fin, le Ministère peut compter sur un personnel et des gestionnaires dont le dévouement, l'engagement et la compétence sont reconnus dans la réalisation de sa mission.

Avec le souci premier de maintenir une offre de service de qualité, le Ministère se donnera un cadre de planification de sa main-d'œuvre et des compétences exigées pour assurer une prestation de services de qualité. En raison des impératifs du renouvellement de la main-d'œuvre résultant des nombreux départs à la retraite des membres de son personnel, il veillera à assurer le niveau de compétence exigé pour le maintien de la qualité des services.

Objectif 13

Assurer, d'ici la fin 2008, l'accessibilité et la qualité des services tout en modernisant la prestation de services et en renouvelant l'effectif

Indicateurs

Dépôt, en mars 2006, du plan pluriannuel des ressources humaines

Étapes du processus de planification implantées

Objectif 14

Développer, d'ici la fin 2008, une approche de gestion des ressources humaines axée sur le développement des compétences

Indicateur

Mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et qualification) et de transfert d'expertise

Conclusion

Conclusion

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est appelé à fournir sa contribution à la réalisation des objectifs prioritaires du gouvernement. Sur la base de valeurs telles que l'épanouissement des familles, la reconnaissance de la place des aînés dans la société et l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère contribuera à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale de façon à ce que chaque personne participe au développement du Québec avec un souci d'équité envers toutes ses générations.

Annexe

Contribution du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à la vision et aux priorités d'action gouvernementales

En raison de sa mission sociale, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine joue un rôle particulièrement important au sein du gouvernement et de la société québécoise, notamment par son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et envers les familles et les aînés. À cette fin, les objectifs fixés dans le présent plan stratégique contribuent à la réalisation de plusieurs des priorités d'action énoncées dans le document Briller parmi les meilleurs.

Orientations gouvernementales interpellant le MFACF	Orientations et axes d'intervention du Plan stratégique 2005-2008 du MFCAF
Orientation 5 **Soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social** ***Priorités d'action :*** • Développer des services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles • Faciliter la conciliation travail-famille • Rendre la justice plus efficace et plus accessible • Améliorer la sécurité des citoyens	**Orientation** **Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui** *Axes d'intervention* • Le développement et la consolidation de services de garde de qualité répondant aux besoins des familles • La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles • L'établissement de solides partenariats pour appuyer les familles
	Orientation **Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes** *Axes d'intervention* L'élimination de la violence faite aux femmes

Orientations gouvernementales interpellant le MFACF	Orientations et axes d'intervention du Plan stratégique 2005-2008 du MFCAF
Orientation 6 **Affirmer l'identité du Québec et promouvoir ses intérêts et sa culture au Canada et dans le monde** ***Priorités d'action :*** • Bâtir un Québec inclusif • Assumer notre leadership	**Orientation** **Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec** *Axes d'intervention* • La consultation et le plan d'action gouvernemental • Le soutien à la participation des aînés sur le plan régional
	Orientation **Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes** *Axes d'intervention* • Le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes • L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes • L'élimination de la violence faite aux femmes



Famille, Aînés
et Condition féminine
Québec

F-5072 (2005-05)